

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

COMMUNIQUE

du CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Nous mettons en garde contre une fausse information circulant sur les réseaux sociaux qui prétend que le conseil municipal de Cassagnes serait favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune. **Ce n'est absolument pas le cas.** Le conseil municipal souhaite donc communiquer en toute transparence sur la réalité des faits :

Au printemps 2021, de nombreuses communes du Lot, dont Cassagnes, ont été démarchées par un promoteur éolien, l'entreprise *VSB énergies nouvelles*. Comme n'importe quelle démarche concernant la commune et au regard de l'importance du sujet, s'agissant des énergies renouvelables, Monsieur le Maire a légitimement demandé à ce que le Conseil municipal reçoive une information détaillée du projet.

Lors de la réunion du Conseil municipal le 19 juillet 2021, l'entreprise VSB a donc présenté son projet. A cette occasion, il a été clairement signifié à l'entreprise qu'aucune autorisation ni décision ne seraient prises sans consultation préalable des habitants. De même, par mesure d'équité du débat démocratique, il a bien été précisé à l'entreprise, que les membres du conseil s'informeront aussi sur les avis et les arguments opposés à ce type de projet afin de pouvoir juger en toute connaissance de cause.

A ce jour, la commune a donc seulement écouté les arguments d'une entreprise sur un hypothétique projet, puis s'est renseignée auprès d'autres sources d'informations sur ce type de projet afin d'avoir un point de vue contradictoire mais ne s'est aucunement engagée envers quiconque ou n'a soutenu ni accordé quoi que ce soit.

Une décision sur ce sujet sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Le Conseil municipal de Cassagnes

